



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Orléans, le 24 OCT. 2022

Service Eau, Environnement et Forêt

Affaire suivie par : Franck GILLOUX
Tél : 02 38 52 48 59
Mél : franck.gilloux@loiret.gouv.fr
Boite fonctionnelle : ddt-seef@loiret.gouv.fr

Monsieur le Président
ORLÉANS MÉTROPOLE
Espace Saint Marc
5 place du 6 Juin 1944
CS 95801
45058 ORLÉANS Cedex 01

OBJET : Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement
Création de forages pour essais de pompage rue de la Monnerie à SEMOY
Non-opposition au dossier de déclaration

Réf : FG/DR (21/10/22) N° 862

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

Création de forages pour essais de pompage rue de la Monnerie à SEMOY

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 21 septembre 2022, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération et réaliser les travaux à compter de la réception de ce courrier.** J'attire toutefois votre attention sur les délais de recours précisés ci-dessous.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Les copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de SEMOY pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du LOIRET durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation
La Chef du service eau environnement et forêt


Isaline BARD